

Dans le cadre de la présente Politique de garantie, « Esko » fait référence à Esko-Graphics BV/SRL ou à la filiale locale de la marque « Esko » qui a exécuté Votre commande, selon le cas. « Vous » désigne la personne physique ou morale figurant sur les documents de commande en tant que client d'Esko.

1. Garantie sur le hardware Esko. Pendant la période de garantie définie ci-dessous, Esko garantit que le hardware Esko, y compris le logiciel d'exploitation et de contrôle intégré (conjointement « l'Équipement »), ainsi que les pièces et les consommables à utiliser en association avec celui-ci, s'ils sont achetés auprès d'Esko, seront exempts de défauts de conception, de matériaux et de fabrication, et seront conformes à leurs spécifications publiées et à toute autre spécification convenue spécifiquement dans le cadre des documents de commande (conjointement, ils sont exempts de « Défauts »). La garantie décrite ici concerne les Défauts existant au moment de la livraison et notifiés à Esko par écrit pendant la période de garantie ou dans les dix (10) jours suivant leur découverte, selon l'échéance la plus proche. Sauf période de garantie différente spécifiée dans les documents de commande, et à l'exception des pièces d'usure et des consommables, la période de garantie applicable est de douze (12) mois pour le hardware de marque « AVT » (à l'exception des mises à jour du hardware de marque « AVT »), et de six (6) mois pour tout autre hardware Esko. La période de garantie pour les mises à jour du hardware de marque « AVT » et pour les pièces d'usure (identifiées comme telles dans la documentation) est de six (6) mois. Les consommables sont garantis à la livraison. La période de garantie prend cours à l'installation de l'Équipement ou de la pièce détachée, ou quatre-vingt-dix (90) jours après expédition, selon ce qui se produit en premier.

2. Équipement de tiers/Vente par l'intermédiaire de partenaires de distribution d'Esko. En ce qui concerne l'équipement de tiers revendu par Esko, Esko transmettra toute garantie transférable du fabricant. Le hardware, les pièces ou les consommables Esko achetés par l'intermédiaire d'un partenaire de distribution Esko agréé (c'est-à-dire un revendeur ou un distributeur Esko) sont garantis conformément aux conditions énoncées dans les documents de commande entre Vous et ce partenaire de distribution. Aucune garantie supplémentaire n'est prévue.

3. Garantie sur les logiciels Esko. La garantie sur les logiciels faisant l'objet d'une licence distincte est conforme aux conditions énoncées dans contrat de licence applicable de l'utilisateur final.

4. Promesse à vie En ce qui concerne tout Équipement acheté à Esko, Esko s'engage à fournir gratuitement une assistance téléphonique limitée pour les questions relatives aux Défauts et/ou au fonctionnement de l'Équipement (cette assistance téléphonique gratuite n'inclut pas les diagnostics ou réparations à distance) ;

5. Services de garantie. La garantie énoncée ici couvre, à la discrétion d'Esko, soit la réparation gratuite, soit le remplacement de l'Équipement, des pièces individuelles ou des consommables dont Esko confirme qu'ils sont défectueux, et comprend tous les coûts associés aux matériaux, à la main-d'œuvre et à l'expédition standard. Les services de garantie sur site sont disponibles entre 9h00 et 17h00, heure locale, hors week-ends et jours fériés locaux d'Esko. Les pièces de rechange peuvent être neuves ou reconditionnées, et l'Équipement remplacé peut contenir des pièces reconditionnées, mais les performances seront équivalentes à celles d'un équipement neuf. L'Équipement, les pièces et les consommables de remplacement sont garantis pour le reste de la durée de la garantie initiale de l'Équipement,

des pièces ou des consommables défectueux. L'Équipement, les pièces et les consommables remplacés dans le cadre de la garantie deviendront la propriété d'Esko et devront lui être retournés dans les plus brefs délais.

6. Incapacité de réparer. Si Esko n'est pas en mesure, après un nombre raisonnable de tentatives, de rendre l'Équipement, les pièces ou les consommables concernés conformes à la garantie énoncée dans le présent document, Vous pourrez retourner l'Équipement, les pièces ou les consommables concernés à Esko pour obtenir le remboursement du prix d'achat payé à cet égard, ou conserver l'équipement en l'état à des conditions à convenir d'un commun accord à ce moment-là.

7. Exceptions. La garantie énoncée dans le présent document ne couvre pas les Défauts résultant de ce qui suit : (i) accident, acte intentionnel de Votre part ou d'un tiers, ou utilisation non conforme aux recommandations d'Esko, à la documentation, aux spécifications publiées ou aux pratiques industrielles courantes ; (ii) cas de force majeure ; (iii) absence d'alimentation électrique, d'air, de fournitures, de conditions de stockage ou d'un environnement d'exploitation conforme à la documentation d'Esko ou aux spécifications publiées ; (iv) non-respect des procédures d'entretien décrites dans la documentation d'Esko ou dans les spécifications publiées ; (v) réparation ou entretien par toute personne autre qu'Esko ou ses partenaires de service autorisés ; (vi) produits garantis ou toute partie de ceux-ci utilisés ou entrant en contact avec tout équipement, pièce, fourniture ou consommable non fabriqué, distribué ou approuvé par Esko ; (vii) toute pièce jointe ou modification apportée aux produits garantis qui ne sont pas fabriqués, distribués ou approuvés par Esko ; ou (viii) usure normale. La présente politique de garantie ne s'applique qu'à Votre profit, à l'exclusion de tout tiers.

8. Exclusion de garantie. LES POINTS 5 À 7 DÉCRIVENT LES SEULES OBLIGATIONS D'ESKO ET VOS RECOURS EXCLUSIFS EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE. LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

9. Limitation de responsabilité. ESKO NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, TELS QUE, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE DE PROFITS, PERTE D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, PERTE DE DONNÉES OU PERTE DE TOUT AUTRE AVANTAGE ÉCONOMIQUE DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE POLITIQUE DE GARANTIE OU S'Y RAPPORANT. LA RESPONSABILITÉ D'ESKO, QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE JURIDIQUE ET POUR L'ENSEMBLE DES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE POLITIQUE DE GARANTIE OU S'Y RAPPORANT, NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE PRIX PAYÉ POUR L'ÉQUIPEMENT, LES PIÈCES OU LES CONSOMMABLES À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION. LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT TOUTEFOIS PAS EN CAS D'INTENTION DÉLIBÉRÉE, OU DANS LA MESURE OÙ CES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS NE SONT PAS AUTORISÉES PAR LA LOI.



POLITIQUE DE GARANTIE

10. Droit applicable et tribunaux compétents. La présente politique de garantie sera régie par et interprétée conformément aux lois du pays, État ou autre désignation géographique où Esko est établie, sans référence à ses règles de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas. Chaque partie consent, à titre exclusif, à la juridiction des tribunaux où Esko est située, pour entendre et décider de tout conflit et litige découlant de cette politique de garantie, de l'interprétation, de l'exécution et de la violation de celle-ci.